



APPEL À SOLUTIONS 2025

Règlement et directives

Le 22 avril 2025, le Forum de Paris sur la Paix lance son Appel à solutions annuel en vue de la huitième édition du Forum, qui se tiendra à Paris les 29-30 octobre 2025.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **1 juin 2025 à 23 h 59, heure de Paris**.

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIF

L'histoire a démontré à maintes reprises que la coopération internationale est essentielle pour surmonter les défis globaux et assurer une paix durable. C'est pourquoi, depuis 2018, le Forum de Paris sur la Paix réunit tous les acteurs concernés à travers le monde - décideurs politiques et économiques, entreprises, société civile et personnalités du monde académique, de la culture, du sport et des médias - pour promouvoir des solutions innovantes et multi-acteurs à ces enjeux globaux.

Dans un contexte politique marqué par des conflits prolongés et une polarisation géopolitique exacerbée, la huitième édition du Forum s'attachera à maintenir les efforts de coopération internationale. Le programme s'articulera autour de la création de « Nouvelles coalitions pour la paix, les peuples et la planète », pour souligner l'importance de dépasser les obstacles qui freinent la résolution des défis mondiaux urgents en développant de nouvelles formes de coopération avec les pays prêts à participer à des initiatives constructives et positives. Cette édition sera également l'occasion de célébrer le 10^{ème} anniversaire de l'Accord de Paris et de donner un nouvel élan aux futures actions climatiques.

Notre Appel à solutions invite et met en lumière tous les acteurs qui traitent de ces questions urgentes et sont la preuve vivante que la coopération mondiale peut faire la différence. Pour les équipes sélectionnées, l'Espace des solutions du Forum offre l'opportunité de présenter leur travail en s'exprimant sur scène et en gagnant en visibilité, d'interagir avec un large éventail d'acteurs de la gouvernance mondiale et potentiellement de développer leurs initiatives grâce au programme Scale-up (SCUP) du Forum.

Cette année, le Forum invite les candidatures portant sur les thèmes suivants :

- Renforcer l'utilisation des solutions basées sur la nature pour la résilience climatique
- Favoriser les transitions vertes, l'accès à l'énergie et les minéraux critiques
- Renforcer la consolidation de la paix au niveau local
- L'IA au service de la paix et de la stabilité du cyberspace
- Elargir l'accès aux pratiques agricoles durables
- L'investissement dans l'enfance comme catalyseur du développement
- L'infrastructure publique numérique et l'IA au service des ODD

ARTICLE 2 : OFFRE AUX PROJETS SELECTIONNES

Les projets ou initiatives sélectionnés seront invités au sein de l'Espace des solutions du Forum de Paris sur la Paix et bénéficieront du label 2025 du Forum. Pour les porteurs de projets sélectionnés, le Forum représente une occasion unique de :

1. Bénéficier d'une visibilité et d'une exposition internationale en ayant une présence physique pour leur solution lors de l'événement à travers un espace dédié.
2. Prendre la parole pendant l'événement pour parler de leur travail et partager leurs points de vue sur les questions de gouvernance mondiale qu'ils abordent.
3. Rencontrer et échanger avec des experts et des décideurs dans leur domaine.
4. Postuler au [Programme Scale-up](#) du Forum pour recevoir un soutien et mentorat personnalisé pendant une année.

Avant de soumettre leur candidature, les candidats sont invités à consulter les informations disponibles sur [le site du Forum de Paris sur la Paix](#), ainsi qu'à découvrir [les +560 solutions présentées lors des dernières éditions](#).

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidatures soumises dans le cadre de cet Appel à solutions doivent impérativement remplir les **sept conditions suivantes**, qui doivent être entendues comme étant **cumulatives** :

- Être présenté par une **organisation** et non un individu. Cette condition est entendue au sens large et comprend les États ou gouvernements, les gouvernements locaux ou régionaux, les organisations parlementaires, les organisations internationales, les organisations à but non lucratif, les organisations du secteur privé, les agences ou

banques de développement, les organisations philanthropiques, les médias, les organisations religieuses, les syndicats ou organisations professionnelles, les *think tanks*, les universités ou instituts de recherche.

- Être porté par au moins deux personnes qui s'engagent à préparer la participation du projet et à le présenter pendant toute la durée du Forum à Paris les 29-30 octobre 2025.
- Être lié à **l'un des thèmes prioritaires** de la huitième édition du Forum (cf. ci-dessus).
- Présenter un certain **niveau d'avancement** : être au minimum en phase pilote et pas seulement en phase de conception ou de démarrage.
- **Impliquer une action concrète, tangible et distincte**, ce qui exclut notamment :
Les recherches ou travaux universitaires présentant des idées sans plan de mise en œuvre ; les cadres généraux ou les programmes organisationnels plutôt que les solutions concrètes.
- Ne pas postuler dans le but de demander un financement auprès du Forum de Paris sur la Paix. **Le Forum de Paris sur la Paix ne finance pas de solutions** (ni les solutions présentées lors de l'évènement, ni les solutions accompagnées dans le cadre du programme SCUP).
- **Avoir une dimension internationale**, ou du moins, s'il s'agit d'une **initiative locale ou nationale**, impliquer des acteurs ou des ressources d'autres pays, et avoir des perspectives crédibles d'actions internationales.

LES INITIATIVES SUIVANTES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ÉLIGIBLES À L'APPEL À SOLUTIONS :

- Les initiatives ne revêtant pas une caractéristique internationale.
- Les recherches ou travaux universitaires sans mise en œuvre concrète.
- Les initiatives au stade embryonnaire ou dont la mise en œuvre prochaine semble irréaliste.
- La présentation d'un programme global ne mettant pas en lumière une solution concrète ou encore les campagnes générales de levée de fonds.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de considérer comme irrecevable toute demande qu'il estime ne pas être conforme à l'objet et au but du Forum, sans avoir à justifier de telles décisions.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

• Procédure de dépôt des candidatures :

La participation à l'Appel à solutions est gratuite.

Les demandes doivent être soumises en remplissant un formulaire en ligne : <https://project.parispeaceforum.org/entrant/index.php?language=fr>.

Le Comité de sélection n'examinera aucune candidature soumise en dehors de cette procédure.

Seules les demandes complétées et validées seront prises en considération. Toutes les questions obligatoires doivent être remplies pour que la demande puisse être soumise. Un accusé de réception confirmant le dépôt de la candidature sera adressé aux porteurs de projets par courriel.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de contacter les candidats pour demander toute information ou tout document complémentaire afin de les partager avec le Comité de sélection.

Une organisation peut déposer autant de candidatures qu'elle le souhaite à notre Appel à solutions.

• Langue de dépôt des candidatures :

Le formulaire de candidature devra être **rédigé dans l'une des deux langues du Forum : le français ou l'anglais**.

Les candidatures reçues dans une autre langue ne seront pas examinées par le Comité de sélection.

• Calendrier :

Les demandes peuvent être soumises jusqu'au **1 juin 2025 à 23 h 59 (heure de Paris)**.

La date de dépôt de la candidature n'affecte pas les chances de sélection de la solution. Il est toutefois vivement recommandé de soumettre les candidatures au plus tôt.

Les candidatures reçues après la date limite ne seront ni enregistrées ni examinées par le Comité de sélection.

• Contact :

Les candidats peuvent signaler **toute difficulté technique** liée à la procédure de dépôt à l'adresse suivante : project@parispeaceforum.org.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

- **Comité de sélection :**

Les candidatures que le Secrétariat permanent du Forum de Paris sur la Paix considère comme éligibles conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du présent règlement seront examinées par le Comité de sélection 2025.

- **Calendrier :**

Les membres du Comité de sélection se réuniront pour choisir les solutions présentées lors de la huitième édition du Forum, à l'issue d'un processus de décision collégial.

Tous les candidats seront d'abord informés par courrier électronique, *à titre confidentiel*, de la décision prise par le Comité de sélection **avant la fin du mois de juillet 2025**.

Les solutions sélectionnées seront officiellement annoncées **à la fin du mois d'août 2025** sur [le site Internet du Forum de Paris sur la Paix](#).

Le Forum de Paris sur la Paix et les membres du Comité de sélection ne répondront à aucune demande d'information concernant la procédure ou le résultat des candidatures pendant toute la durée du processus de sélection.

- **Critères de sélection :**

Le Comité de sélection évaluera chaque candidature éligible sur la base des critères suivants :

- **Qualité générale de la solution**
 - Faisabilité et cohérence
 - Crédibilité et capacité
 - Impact
- **Pertinence de la solution par rapport aux priorités et à l'approche du Forum de Paris sur la Paix**
 - Universalité, pertinence mondiale ou internationale
 - Dimension de gouvernance mondiale, approche coopérative et diversité des acteurs impliqués
 - Valeur ajoutée de la solution (caractère innovant, nouveau ou unique)
 - Valeur ajoutée d'une présentation de la solution au Forum de Paris sur la Paix

Le Comité de sélection fait aussi son choix en tenant compte de la **diversité géographique, fonctionnelle et thématique**, conformément à la ligne éditoriale et aux priorités pour 2025 du Forum de Paris sur la Paix.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à :

- **Respecter la procédure développée par le Forum de Paris sur la Paix** pour l'inscription des porteurs de projets, notamment en ce qui concerne le respect du calendrier :
 - Confirmer leur participation ;
 - Communiquer les noms des représentants de projet qui assisteront à l'événement pendant toute sa durée. Les équipes de projet doivent refléter un équilibre paritaire.
 - Payer les **frais de participation des porteurs de projets (1200 € hors taxe)** qui couvrent les opportunités de visibilité et d'interaction offertes durant l'événement, ainsi que l'accès à des espaces et services spécifiques réservés aux porteurs de projets.
 - Soumettre pour validation et production les éléments et visuels permettant la présentation de la solution en amont et lors de l'événement.
- **Couvrir tous les frais liés à leur voyage à Paris** et pour la durée entière du Forum.

Le Forum de Paris sur la Paix **pourra faire bénéficier d'une bourse les porteurs de projets sélectionnés qui n'auraient pas la capacité de couvrir, directement ou par l'intermédiaire d'un financement extérieur, les frais liés à leur participation au Forum**. Toute demande de soutien financier doit être pleinement justifiée, soumise conformément à la procédure qui sera communiquée après la sélection, et pourra couvrir les frais de participation et/ou d'autres coûts liés à la participation. Le Forum de Paris sur la Paix ne peut en aucun cas garantir une réponse favorable à l'ensemble des demandes de soutien financier qui lui seront adressées. Les demandes de soutien financier formulées par **des porteurs de projets adossés à des structures aux moyens financiers modestes, notamment ceux venus des pays du Sud**, et dont une participation au Forum représenterait une mobilisation importante de ressources financières seront priorisées.